

NATURA 2000

GIPREB



Document d'objectifs des sites Natura 2000

« Marais et zones humides liés à l'étang de Berre » FR9301597

« Salines de l'étang de Berre » FR9312005



Synthèse du TOME II : Objectifs et mesures de gestion

Novembre 2013

Version Finale



ETAPES	DATES
COFIL 1	18 mars 2009
Réunion de Cadrage Préalable à l'Elaboration des DOCOB Natura 2000	9 avril 2009
Rencontre entre les gestionnaires des sites Natura 2000 de l'étang de Berre et le GIPREB	11 mai 2009
Réunion de cadrage entre les gestionnaires des sites Natura 2000 de l'étang de Berre et les bureaux d'études	22 octobre 2009
COFIL 2	15 janvier 2010
COFIL 3	4 juin 2010
Groupe de travail du CSRPN	Janvier 2011
Réunion plénière du CSRPN	Février 2011
COFIL 4 - validation du Tome 1	8 Septembre 2011
Approbation du Tome 1 du DOCOB	Octobre 2011
Groupes thématiques- Tome 2	Oct. - Nov. 2011
COFIL 5 - Validation du Tome 2	15 novembre 2013

MAITRES D'OUVRAGE

Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer
 Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

FINANCEMENTS

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

OPERATEUR NATURA 2000

GIPREB : Gestion Intégrée Prospective et Restauration de l'Etang de Berre

SISEB : Syndicat Intercommunal de Sauvegarde de l'Etang de Berre

REDACTION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Coordination : S. PETIT / L. CLAUDE (SISEB) – N. MAYOT / G. BERNARD / R. GRISEL (GIPREB)

Diagnostic écologique : Benjamin ALLEGRINI (Naturalia), Julien BARET (Biodiv), Yoan BRAUD (Insecta), Eric DURAND (Naturalia), Mathieu FAURE (Naturalia), Amine FLITTI (LPO PACA), Micaël GENDROT (LPO PACA)

REFERENCES A UTILISER

GIPREB 2013 – Document d'objectifs des sites Natura 2000 « Marais et zones humides liées à l'étang de Berre » FR9301597 et « Salines de l'étang de Berre » FR9312005. Synthèse du Tome II : diagnostics, enjeux et objectifs de conservation

SOMMAIRE

Introduction

1 Présentation des outils pour la mise en oeuvre du DOCOB

- 1.1. Les contrats
- 1.2. Les mesures agro-environnementales
- 1.3. La charte

2. Projets et programmes de travaux : l'évaluation des incidences en site Natura 2000

3. Objectifs et actions du programme opérationnel

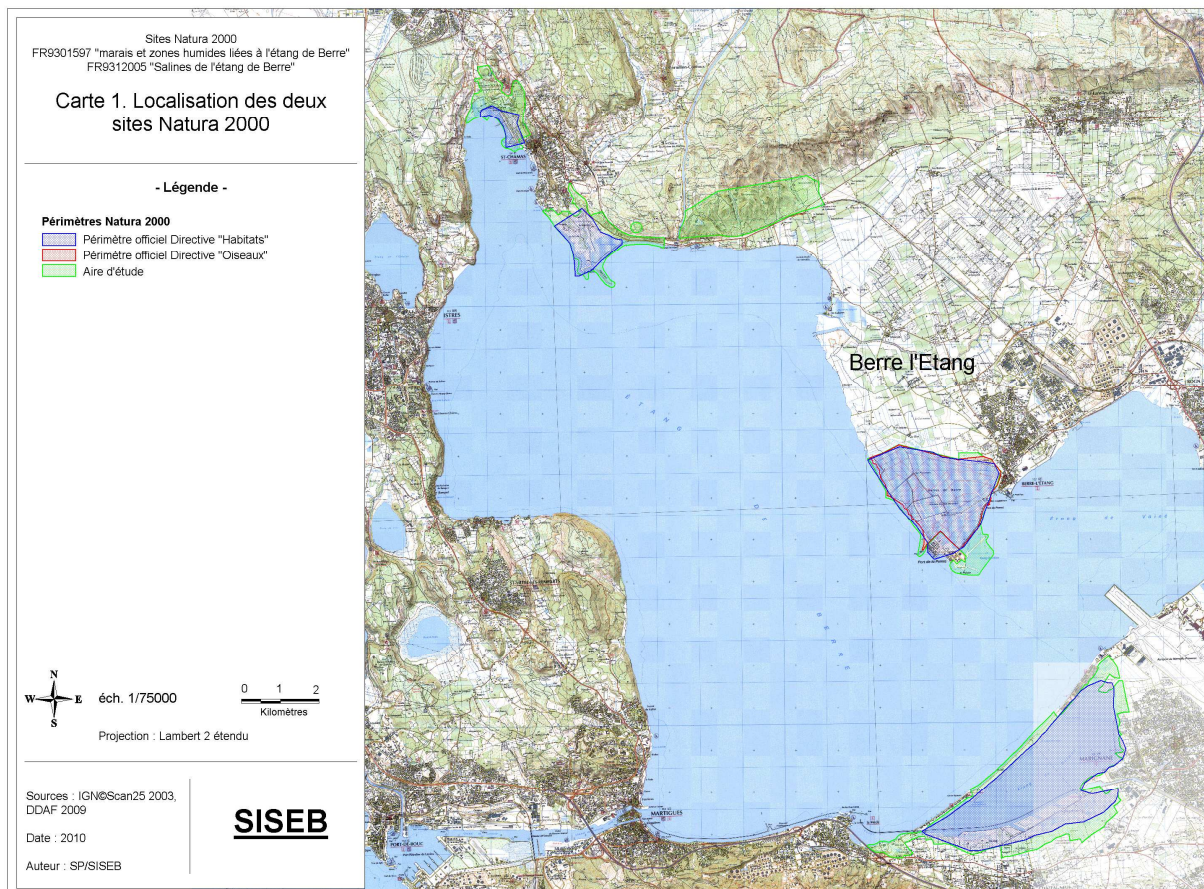
- 3.1. Rappel des enjeux de conservation
- 3.2 Objectifs de gestion et correspondance avec les pressions et opportunités
- 3.3. Objectifs de gestion, hiérarchisation et actions de gestion
- 3.4 Synthèse des actions envisagées

4. Synthèse des actions envisagées

Conclusion

INTRODUCTION

Ce document synthétise le tome II du Docob de deux sites Natura 2000 autour de l'étang de Berre à savoir la Zone de Protection Spéciale au titre de la Directive européenne « Oiseaux » : les « **Salines de l'étang de Berre** » site FR9312005 et la Zone Spéciale de Conservation au titre de la Directive européenne « Habitats, faune, flore » : les « **Marais et zones humides liées à l'étang de Berre** » site FR9301597.



Une des spécificités du site Natura 2000, ZSC « Marais et zones humides liés à l'étang de Berre » est d'être composé de quatre entités territoriales distinctes :

- Ancienne poudrerie nationale ;
- Petite Camargue, carrière de Saint-Chamas ;
- Salines de Berre ;
- et l'Etang de Bolmon.

La ZPS « Salines de l'étang de Berre » intersecte avec l'entité des Salines de Berre.

I Présentation des outils pour la mise en oeuvre de N2000

Afin de suivre, animer et mettre en oeuvre le DOCOB, une structure animatrice est désignée par les élus du comité de pilotage.

L'application des mesures du DOCOB se fait de manière contractuelle et volontaire en offrant la possibilité aux usagers de s'investir dans leur gestion par la signature de « Contrats Natura 2000 » (en milieu forestier ou non agricole) et de la « Charte Natura 2000 ».

De plus, les Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET) permettent de rémunérer les agriculteurs qui s'engagent à respecter certaines pratiques.

L'animation des sites ainsi que les contrats Natura 2000 sont co-financés par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), dans le cadre des mesures 323A, 227 et 323B de l'axe 3 du programme de développement rural hexagonal (PDRH) et les crédits de l'Etat (MEEDDAT).

S'inscrivant également dans le dispositif de développement rural pour la période 2007-2013 (214.I du PDRH), ces mesures sont cofinancées par l'Etat et l'Europe.

1.1 Les Contrats

Démarche volontaire, les contrats Natura 2000 en milieu forestier ou non agricole constituent l'outil principal pour l'application des DOCOB. Ils permettent d'engager des mesures à but non productif, sur tous les types de milieux : ouverts, humides, aquatiques, forestiers...

Cette disposition prévoit que, dans le cadre de l'application du document d'objectifs, les titulaires de droits réels et personnels portant sur les terrains inclus dans le site peuvent conclure avec l'autorité administrative des contrats, dénommés "contrats Natura 2000".

Le contrat Natura 2000 comporte un ensemble d'engagements, conformes aux orientations définies par le document d'objectifs, sur la conservation et, le cas échéant, le rétablissement des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la création du site Natura 2000.

Le contrat définit la nature et les modalités des aides de l'Etat et les prestations à fournir en contrepartie par le bénéficiaire. Cette aide ne constitue en aucun cas la contrepartie d'une contrainte imposée mais d'engagements volontaires assumés par le titulaire de droits. Outre la rémunération d'un service, le contrat Natura 2000 prévoit l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Les mesures forestières font actuellement l'objet d'une adaptation pour la région Provence Alpes Cotes d'Azur.

Signataires du contrat

Le contrat est signé entre le Préfet et le titulaire de droits réels ou personnels conférant la jouissance des parcelles concernées.

Contenu du contrat

Dans le respect des prescriptions inscrites au DOCOB, le contrat comporte :

- Le descriptif et la délimitation spatiale des opérations à effectuer,
- L'indication des travaux et prestations d'entretien ou de restauration des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats ;

Le descriptif des engagements qui donnent lieu au versement d'une contrepartie financière ainsi que le montant, la durée et les modalités de versement de cette contrepartie ;

Le descriptif des mesures d'accompagnement qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière ; Les points de contrôle et les justificatifs à produire permettant de vérifier le respect des engagements.

Contreparties et obligations

En contrepartie d'une rémunération par hectare engagé, les contrats sont souscrits pour une durée de 5 ans, exceptés pour certains contrats en milieu forestier.

1.2 Les mesures Agro-environnementales

Les Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET), depuis 2007, succèdent à plusieurs dispositifs agroenvironnementaux (OLAE, CTE, CAD). Elles s'appliquent sur les parcelles déclarées à la PAC (formulaire « S2 jaune »). Ciblées en priorité sur les sites Natura 2000, elles deviennent un outil privilégié de gestion des habitats et espèces d'intérêt communautaire, et vise à couvrir les coûts supplémentaires et/ou les pertes de revenus engendrés par les pratiques agro-environnementales

Objectif des MAET

Les périmètres Natura 2000 sont des zones prioritaires qui ont été ciblées pour la mise en oeuvre des MAET, mais celles-ci peuvent également être mises en oeuvre sur d'autres zones à enjeux spécifiques : biodiversité hors zone Natura 2000, érosion, paysage, défense contre les incendies.

Les agriculteurs qui s'engagent dans une mesure agro-environnementale territorialisée adaptent leurs pratiques agricoles à des enjeux environnementaux identifiés sur leur exploitation.

Signataires des MAET

Ces mesures sont destinées à toute personne physique ou morale exerçant une activité agricole et dont les parcelles sont situées dans les territoires.

Contreparties et obligations

En contrepartie d'une rémunération annuelle par hectare engagé, l'exploitant agricole s'engage pendant 5 ans à respecter le cahier des charges de la mesure agro-environnementale.

Projet Agro-environnemental

Un Projet Agro-environnemental sera élaboré durant la phase d'animation pour construire les MAET en partenariat avec la chambre d'agriculture et les gestionnaires des entités. Ce PAE s'appuiera sur la future PAC afin de définir les engagements unitaires de chaque MAET.

1.3 La Charte

Démarche volontaire et contractuelle, l'adhésion à la charte marque un engagement fort aux objectifs de Natura 2000. Ce type d'adhésion n'implique pas le versement d'une contrepartie financière.

Objectif de la Charte Natura 2000

La charte Natura 2000 d'un site est un outil d'adhésion aux objectifs de conservation ou de rétablissement des habitats naturels et des espèces poursuivis sur le site et définis dans le DOCOB.

Contenu et signataires de la Charte

La charte Natura 2000 d'un site contient des engagements de gestion courante et durable des terrains et espaces. Elle renvoie également à des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces. Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels ou personnels sur des terrains inclus dans le site peut adhérer à la charte Natura 2000 du site. L'adhérent s'engage pour une durée de 5 ou de 10 ans.

Contreparties et obligations

L'adhésion à la charte Natura 2000 du site n'implique pas le versement d'une contrepartie financière. Cependant, elle peut donner accès à certains avantages fiscaux et aides publiques :

- 1) Exonération de la Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) pour les parcelles souscrites, incluses dans un site Natura 2000.
- 2) Exonération de $\frac{3}{4}$ des droits de mutation pour les propriétés non bâties incluses dans un site Natura 2000.
- 3) Déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales lors de travaux de restauration et de gros entretien, effectués sur des espaces naturels inclus dans un site Natura 2000 et ayant souscrits la charte Natura 2000.
- 4) Obtention des garanties ou présomption de gestion durable, si la signature de la charte est accompagnée d'un document de gestion approuvé (Aménagement, PSG, CBPS). Ces garanties permettent de bénéficier des exonérations de l'ISF, des droits de mutations, des impôts sur le revenu lors de l'acquisition ou de travaux forestiers sur des parcelles de plus de 10 ha et des aides publiques à l'investissement forestier.

L'adhésion à la charte Natura 2000 du site n'empêche pas de signer un contrat Natura 2000 et inversement. De la même façon, un adhérent à la charte Natura 2000 du site n'est pas obligé de signer un contrat Natura 2000 et inversement.

II Projets et programmes de travaux : l'évaluation des incidences en site Natura 2000

Il s'agit d'une évaluation des incidences pour des « programmes et projets de travaux susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 ». « Le régime d'évaluation des incidences Natura 2000 s'applique aux programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements relevant du régime d'autorisation ou d'approbation administratives.

Les programmes et projets relevant du régime déclaratif, notamment ceux relatifs à la législation des installations classées (articles L. 512-8 à L. 512-13 du code de l'environnement) ou à celles concernant l'eau (articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement) ne sont donc pas concernés par le présent champ d'application (...). »

Les programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements situés à l'extérieur du périmètre du site Natura 2000 et soumis à étude ou notice d'impact ou document d'incidences « loi sur l'eau » et susceptible d'affecter de façon notable le site Natura 2000 font l'objet d'une évaluation des incidences.

III Enjeux et mesures du programme opérationnel

III.1 Rappel des enjeux de conservation

Enjeux de conservation des espèces

Amphibiens, Chiroptères et odonates

Espèces à très fort enjeu de conservation	Espèces à fort enjeu de conservation	Espèces à enjeu de conservation modéré
-	Cistude d'Europe	Agrion de Mercure
		Murin de Capaccini
		Murin a oreilles échancrées
		Grand Rhinolophe
		Petit Rhinolophe
		Minioptere de Schreibers

Oiseaux

Espèce prioritaire (à très fort enjeu de conservation)	Espèce à fort enjeu de conservation	Espèce à enjeu de conservation modéré	Espèce à enjeu de conservation faible
Gravelot à collier interrompu	Sterne hansel	Pipit rousseline	Lusciniole à moustaches
Goéland railleur	Glaréole à collier	Héron pourpré	Martin-pêcheur d'Europe
Avocette élégante	Echasse blanche	Crabier chevelu	Hibou des marais
Sterne naine	Mouette mélanocéphale	Œdicnème criard	Butor étoilé
	Sterne pierregarin	Flamant rose	Engoulevent d'Europe
	Sterne caugek	Petit gravelot	Guifette Moustac
	Huitrier pie	Bécassine des marais	Guifette noire
	Mouette rieuse	Etourneau unicolore	Cigogne blanche
	Tadorne de Belon	Cochevis huppé	Cigogne noire
	Chevalier gambette		Circaète Jean-le-Blanc
			Busard des roseaux
			Busard Saint-Martin
			Busard cendré
			Rollier d'Europe
			Grande Aigrette
			Aigrette garzette
			Bruant ortolan
			Faucon émerillon
			Faucon pèlerin
			Plongeon arctique
			Plongeon imbrin
			Blongios nain
			Barge rousse
			Alouette lulu
			Gorgebleue à miroir
			Milan noir
			Bihoreau gris
			Balbusard pêcheur
			Pluvier doré
			Marouette ponctuée

Espèce prioritaire (à très fort enjeu de conservation)	Espèce à fort enjeu de conservation	Espèce à enjeu de conservation modéré	Espèce à enjeu de conservation faible
			Sterne caspienne
			Fauvette pitchou
			Chevalier sylvain

Enjeux de conservation des habitats

Habitats à très fort enjeu de conservation	Habitats à fort enjeu de conservation	Habitats à enjeu de conservation modéré
Dunes mobiles embryonnaires	Forêts galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i> (peupleraies blanches)	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>
Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)	Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
Dunes fixées du littoral méditerranéen à <i>Crucianellion maritimae</i>	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	
Végétation annuelle des laisses de mer		
Falaises avec végétation des côtes méditerranéenne avec <i>Limonium spp. endémiques</i>		
Mares temporaires méditerranéennes		
Prés salés vasicoles de hauts niveaux topographiques		
Parcours substeppiques de graminées annuelles des <i>Théro-brachypodietea</i>		
Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (<i>Sarcocornietea fructicosi</i>)		
Forêts galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i> (Frênaies thermophiles et forêts riveraines d'essences à bois dur)		
Pelouses maigres de fauches de basse altitude		
Lagunes côtières		
Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>		
Végétation pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses		
Steppes salées méditerranéennes		
Bas marais calcaires		
Prés salés méditerranéens (<i>juncetalia matimi</i>)		

Enjeux de conservation transversaux et territoriaux

Type d'objectif	Objectif Transversaux					Objectifs territoriaux
Hierarchisation / enjeux	Très fort	Fort	Fort	Fort	Modéré	Modéré
Code ref.	OTr4	OTr1	OTr2	OTr3	OTr4	Ote1
	Concevoir des dispositifs de conservation par l'amélioration des connaissances	Maintenir et améliorer la qualité physico-chimique des eaux	Préserver et entretenir la végétation des habitats ouverts et humides et encourager leur restauration	Optimiser l'accueil des colonies de chiroptères	Evaluer et organiser, si nécessaire, la régulation des population de tortues à tempes rouges en milieu naturel	Mise en gestion concertée du réseau de canaux du grand Vallat

III.2 Objectifs de conservation et correspondance avec les pressions et opportunités

La définition des enjeux de conservation est exclusivement réalisée selon une entrée naturaliste : conservation des habitats et des espèces. Les enjeux de conservation et objectifs de conservation ont été définis et hiérarchisés dans le Tome 1 suite à l'analyse écologique et fonctionnelle issue des états des lieux faunistique, floristique et socio-économique.

Les objectifs de conservation découlent des enjeux et traduisent la déclinaison, à l'échelle du site, de l'objectif ultime de Natura 2000 : préserver la biodiversité.

Objectifs de conservation des habitats naturels :

- Gérer les niveaux et la qualité de l'eau
- Lutter contre la végétation envahissante
- Protéger la flore et les habitats

Objectifs de conservation des espèces :

- Maintenir et améliorer la qualité physico-chimique des eaux
- Préserver et entretenir la végétation des habitats ouverts et des habitats humides et encourager leur restauration
- Optimiser l'accueil des colonies de chiroptères
- Concevoir des dispositifs de conservation grâce à l'amélioration des connaissances écologiques d'espèces constituant un enjeu fort à très fort
- Evaluer et organiser si nécessaire, la régulation des populations de tortues à tempes rouges en milieu naturel

Objectif territorial :

- Développer une gestion concertée du réseau de canaux du Grand Vallat.

Pressions et opportunités / Objectif de conservation des habitats	Gestion des niveaux d'eau	Lutte contre la végétation envahissante	Protection de la flore et des habitats
Pratiques agricoles	Opportunités Les pratiques agricoles font l'objet de convention – la gestion de l'eau sur les exploitation doit faire l'objet d'un équilibre entre les besoins liés à la production et le fonctionnement des habitats naturels interdépendants.		L'agriculture raisonnée, traditionnelle et diversifiée encadré par les conventions avec le propriétaire permet une ouverture des milieux favorables aux habitats et espèces.
	Pressions Gestion des ressources en eau Utilisation de fertilisants et produits phytosanitaires		Pratiques agricoles intensives
Gestion forestière	Opportunités Préservation des mares	La gestion des essences en zones forestière doit permettre de limiter le développement des plantes envahissantes	La gestion des zones forestière doit permettre de limiter les risques de feu de forêt
	Pressions	Introduction d'espèces allochtone	Mode de débroussaillage et période Technique de brûlage des rémanents

Chasse	Opportunités	Convention de gestion Règlements intérieurs		Convention de gestion Règlements intérieurs
	Pressions	Gestion défavorable pour les espèces de faune et de flore des niveaux d'eau dans les mares		Mauvaises pratiques de chasse Déplacements motorisés
Pêche et affluents	Opportunités			Mise en œuvre des volets qualitatifs contrats de rivières Dispositifs de fraie des poissons
	Pressions		Passage de véhicules motorisés Lâcher d'espèces allochtones	Lâcher d'espèces allochtones
Activités de pleine nature	Opportunités			Sensibilisation des visiteurs aux bonnes pratiques et encadrement
	Pressions			Dérangement, piétinement de zones sensibles
Tourisme et activités pédagogiques	Opportunités			Sensibilisation des visiteurs à la richesse des sites et encadrement Respect de charte par activités
	Pressions			Sur fréquentation, dérangement et dégradation d'habitats
Démoustication	Opportunités			
	Pressions			Dosage des traitements Intervention de véhicules motorisés Dérangement de la faune

Gestion des milieux naturels	Opportunités	Amélioration des échanges	Coordination avec les services en charges des espaces verts	Volet qualitatif des contrats de milieux et plan de gestion
	Pressions	Conflit d'usage / objectifs de gestion discordants	Conflit d'usage / objectifs de gestion discordants	Conflit d'usage / objectifs de gestion discordants
Pratiques non autorisées	Opportunités			
	Pressions	Altération du fonctionnement des milieux	Développement d'espèces allochtone favorisées	Dérangement de la faune et dégradation des habitats

III.3 Objectifs de gestion, hiérarchisation, et stratégie de gestion

Les objectifs de gestion traduisent le « moyen » d'atteindre les objectifs de concertation, par des choix de gestion définis collégialement. Ils doivent donc être directement liés à un ou plusieurs objectifs de conservation.

OG1- Améliorer la gestion des niveaux et la qualité des eaux

Les habitats concernés par ce document d'objectifs sont fortement liés aux masses d'eau environnantes et dépendent fortement des relations hydriques entre les différents bassins ou marais qui les composent. Cet objectif est double ; il vise à améliorer la gestion des écoulements mais aussi à améliorer la qualité des eaux notamment au niveau lagunaire en prévenant et maîtrisant les pollutions en vue d'une réduction des niveaux d'eutrophisation et de contamination.

OG2- Améliorer la connaissance sur les espèces à enjeux forts et très forts et leurs habitats et assurer les suivis scientifiques des espèces, des habitats

Il s'agit de réaliser les études nécessaires à une meilleure connaissance des espèces à enjeux forts et très forts, de leurs interactions avec le milieu et les autres espèces et des contraintes à leur développement.

OG3- Protéger et restaurer les habitats naturels

Cet objectif vise à protéger les habitats sensibles mais aussi à agir en faveur de l'ouverture des milieux naturels et à les entretenir.

OG4- Améliorer la prise en charge du public

Cet objectif vise à mieux gérer la fréquentation des sites Natura 2000 mais aussi à assurer une meilleure information du public ayant pour finalité une meilleure protection des habitats.

OG5- Favoriser les conditions de vie des oiseaux

Cet objectif de gestion reprend les objectifs de conservation spécifiques à la ZPS et à la protection et la préservation de l'avifaune. Ainsi, il vise à favoriser la nidification et l'hivernage des oiseaux en prévenant le dérangement sur les sites de nidification et en créant des aménagements spécifiques.

Hiérarchisation des objectifs de gestion

Objectifs de gestion	Priorité
OG1- Améliorer la gestion des niveaux et la qualité des eaux	1
OG3- Protéger et restaurer les habitats naturels	1
OG4- Améliorer la prise en charge du public	2
OG5- Favoriser les conditions de vies des oiseaux	2
OG2- Améliorer la connaissance sur les espèces à enjeux forts et très forts et leurs habitats et assurer les suivis scientifiques des espèces, des habitats	3

Objectifs de Gestion	Objectifs de Conservation												
	pour les habitats naturels			pour les espèces animales							spécifique à la ZPS		
	Gérer les niveaux et la qualité de l'eau	Lutter contre la végétation envahissante	Préserver les habitats à forte valeur biologique ainsi que la flore à forte valeur patrimoniale qu'ils hébergent	Maintenir et améliorer la qualité physico-chimique des eaux	Préserver et entretenir la végétation des habitats ouverts et des habitats humides et encourager leur restauration	Optimiser l'accueil des colonies de chiroptères	Améliorer l'état des connaissances écologiques d'espèces constituant un enjeu fort à très fort enjeu	Evaluer et organiser, si nécessaire, la régulation des populations de Tortue de Floride	Conserver des chênes isolés ou compris dans les haies ou bosquets entre parcelles	Mise en gestion concertée du réseau de canaux du Grand Vallat	Conserver les zones humides méditerranéennes	Favoriser la nidification des oiseaux	Favoriser l'hivernage des oiseaux
Améliorer la gestion des niveaux et la qualité des eaux	MAE-1, MAE-2, CN-2, CN-4, CN-5			MAE-1, MAE-2, CN-2, CN-4, CN-5	CN-5						MAE-1, MAE-2, CN-4, ANIM-2		
Améliorer la connaissance des espèces et assurer les suivis	MAE-1, MAE-2, CN-5, ANIM-2	CN-8, ANIM-3	CN-13, ANIM-3, ANIM-1	MAE-1, MAE-2, CN-5, ANIM-2	CN-6, ANIM-3	ANIM-3	ANIM-3	ANIM-3, ANIM-1	ANIM-3	ANIM-3	ANIM-3	ANIM-3, ANIM-2	ANIM-3, ANIM-2
Protéger et restaurer les habitats naturels	MAE-1, MAE-2, CN-2, CN-4, CN-5	CN-8	CN-1, CN-11, CN-12, CN-13, ANIM-1	CN-2, CN-3, CN-4, CN-5	CN-5, CN-6, MAE-3, CN-7	CN-8	ANIM-3	ANIM-3, ANIM-1	MAE-3, CN-7	CN-2, CN-4	CN-4, CN-5	CN-9, CN-10, CN-11	CN-5, CN-7, CN-9, CN-12
Améliorer la prise en charge du public			CN-1, CN-11, CN-12, CN-13		CN-11, CN-12, CN-13			CN-13, ANIM-3			CN-13	CN-1, CN-11, CN-12, CN-13	CN-11, CN-12, CN-13
Favoriser les conditions de vie des oiseaux	MAE-1, MAE-2, CN-5, ANIM-2		CN-1, CN-13, ANIM-2	MAE-1, MAE-2, CN-5, ANIM-2	CN-3, CN-5	CN-10	CN-13, ANIM-3				ANIM-2	CN-1, CN-11, CN-12, CN-9, CN-12, ANIM-2	CN-11, CN-12, CN-9, CN-10, ANIM-2

III.4 Synthèse des actions envisagées

Ce tableau ne prend en compte les actions prévus dans le cadre de l'extension du site.

Numéro et Intitulé de l'action		Priorité	Prix
Gestions des habitats et des espèces			
CN-1	Protéger les habitats littoraux	1	Sur devis
MAE-1	Gérer les apports de fertilisants d'origine agricole	1	Cf. PAE
MAE-2	Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires	1	Cf. PAE
CN-2	Améliorer le fonctionnement hydraulique des étangs et lutter contre le comblement	1	Sur devis
CN-3	Restauration de mares	2	20 000 €
CN-4	Entretien des cours d'eau par curage	2	50 000 €
CN-5	Restaurer et entretenir les roselières	1	50 000 €
CN-6	Gestion des prés salés et des bas-marais	2	45 000 €
MAE-3	Entretien des habitats agropastoraux	2	Cf. PAE
CN-7	Préserver les haies	3	50 000 €
CN-8	Lutter contre les espèces végétales invasives	1	Sur devis
CN-9	Aménagement (ilots) en faveur de l'avifaune nicheuse	2	10 000 €
CN-10	Dispositifs d'effarouchement de l'avifaune à proximité des lignes électriques	3	Sur devis
ANIM-1	Evaluation des populations de tortues de Floride	3	30 000 €
Gestion de la fréquentation			
CN-11	Limitier la circulation des véhicules motorisés	2	10 000 €
CN-12	Gérer la fréquentation (hors véhicules motorisés)	1	21 000 €
Actions de communication			
CN-13	Conception d'outils d'information du public	1	20 000 €
Actions d'accompagnement			
ANIM-2	Accompagnement à l'élaboration d'un plan de gestion écologique sur les salins de Berre	1	20 000 €
Etudes et suivis scientifiques			
ANIM-3	Améliorer les connaissances naturalistes et scientifiques	3	>15 000 €
Mise en œuvre du DOCOB			
ANIM-4	Mettre en œuvre et animer le projet Natura 2000	1	animation
ANIM-5	Extension du Site	1	animation
Total (a minima hors action d'animation et hors extension du site)			>402 000 €

CONCLUSION

Les sites Natura 2000 traités dans ce document révèlent un écosystème riche et sensible avec des espèces végétales et animales ayant trouvé les conditions suffisantes à la satisfaction d'une partie ou de l'intégralité de leur cycle de vie.

Les quatre entités des 2 sites Natura 2000 de l'étang de Berre traités dans ce document présentent la particularité d'une proximité forte entre milieu naturel aux caractéristiques exceptionnelles et activités humaines (urbanisation, zone industrielles, activités de loisirs...) dont les effets sur la faune et la flore sont variables.

Les différents usages et aménagements ont été évalués de même que leurs incidences sur la biodiversité. L'analyse écologique couplée avec les enjeux socio économique a ainsi permis de générer des objectifs spécifiques de conservation.

Les objectifs de définis pour répondre objectifs de conservation ont déclinés en actions de gestions qui devront permettre de trouver un équilibre entre la protection des milieux naturels, l'organisation sociale et la pérennité des activités économiques.